



Le Bureau Canadien PPO:  
**Possibilités  
d'échanges  
commerciaux**

Chambre de commerce canado-bolivienne  
Processus d'immigration pour les citoyens  
canadiens voyageant en Bolivie



• LEGAL & TAX •

## Entrevue: **ELDY AMPUERO**

*Chambre de commerce canado-bolivienne*



### **Eldy Ampuero**

*eldy.ampuero@yahoo.com  
Directrice - CCCB*

## 1 Expliquez la mission de la Chambre de commerce canado-bolivienne



La chambre de commerce canado-bolivienne (« CCCB ») est une organisation à but non-lucratif qui vise à fournir du soutien commercial aux compagnies boliviennes qui seraient intéressées à présenter leurs produits ou services au Canada et/ou aux compagnies canadiennes qui seraient intéressées à investir ou à acquérir des services en Bolivie.

## 2 Comment opère la CCCB aujourd'hui et quels projets sont à l'horizon pour 2022 ?

L'éthique de travail de la CCCB est fondée sur l'efficacité et le respect des autres en partageant un sens aigu des responsabilités et de l'engagement avec le monde des affaires.

La Chambre de commerce canado-bolivienne a été créée en juin 2017. Elle a été constituée au niveau fédéral avec l'idée de répondre aux besoins d'avoir une organisation qui englobe un réseau de professionnels boliviens disposés à fournir un soutien aux entreprises boliviennes et canadiennes intéressées par les échanges commerciaux et les opportunités d'investissement entre les deux pays.

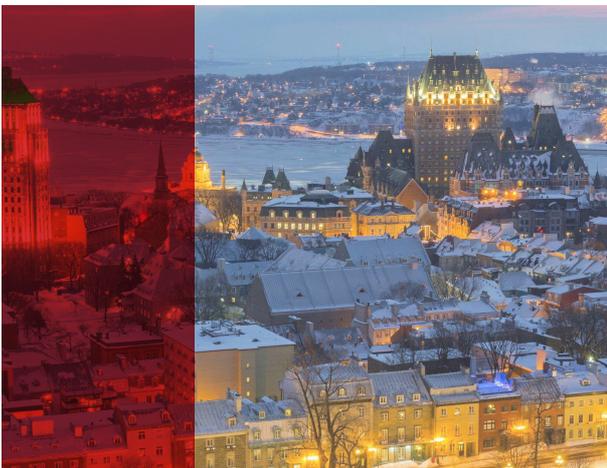
Depuis sa création et jusqu'à ce jour, l'objectif du projet est de fournir des informations générales et spécifiques sur les affaires, les tendances du marché, les alertes commerciales, le réseautage, le soutien aux événements et de susciter l'intérêt dans différents secteurs tels que l'agriculture, l'alimentation, l'industrie et les services par le biais d'un modèle d'abonnement réalisé par des professionnels boliviens expérimentés résidant au Canada. Le plan annuel de la CCCB prévoit une réactivation post-pandémie pour les micro et moyennes entreprises et la prise en compte des demandes spécifiques de certains secteurs tels que l'exploitation minière, le tourisme et les denrées alimentaires, entre autres.



## 3 Quels types d'activités sont soutenues par la CCCB ?

La CCCB, c'est les yeux commerciaux de la Bolivie dans le marché canadien. Elle est au service des compagnies et gens d'affaires boliviens. À cet effet, elle cherche à :

- Identifier des besoins et créer des nouvelles opportunités commerciales
- Connecter les compagnies avec des entités pouvant offrir de solutions et des opportunités
- Offrir et assister à des tables rondes d'affaires concentrées sur l'éducation et le commerce
- Effectuer une recherche préliminaire de clients potentiels en Bolivie ainsi qu'au Canada
- Coordonner la logistique pour les missions commerciales, incluant le transport, l'hébergement et la planification des repas
- Coordonner les voyages commerciaux en Bolivie ou au Canada pour les individus ou les équipes
- Servir de lien dans les domaines de l'information, le réseautage et le leadership



## 4 Quelles sont les principales industries dont est composée la CCCB ?



La CCCB est une organisation multisectorielle qui offre du soutien commercial pour des biens et des services. Les principales industries sont les denrées alimentaires, l'agro-industrie, la minerie, l'éducation et le tourisme.

## 5 Comment la CCCB perçoit-elle le développement commercial entre la Bolivie et le Canada ?



Le Canada et la Bolivie entretiennent des relations diplomatiques bilatérales officielles depuis 1961.

Le développement de programmes bilatéraux entre le Canada et la Bolivie sont alignés avec le plan national pour le développement économique et social mis en place par la Bolivie pour la période 2015-2024. Ses priorités incluent l'élimination de la pauvreté ainsi que la promotion de la santé et de la croissance économique soutenable.

Malgré l'absence d'un traité de libre commerce, le Canada se veut un partenaire commercial actif, investissant dans des organisations multilatérales qui bénéficient la Bolivie. Le programme de développement actuel se concentre sur les droits des femmes, la santé et les droits sexuels et reproductifs ainsi que la croissance verte. La majorité des initiatives ont été mises en place dans les communautés autochtones. Les ONG canadiennes sont particulièrement actives en Bolivie : plus de 100 techniciens experts partagent des expériences avec la Bolivie annuellement.

En 2020, le commerce bilatéral entre le Canada et la Bolivie totalisait 272,7\$ millions. Les exportations canadiennes totalisaient 16,3\$ millions (principalement des légumes, la machinerie, le blé et des réactifs pour les diagnostics médicaux). Les importations canadiennes totalisaient 256,4\$ millions (principalement de l'argent, du zinc ainsi que d'autres métaux précieux et des céréales).

On s'attend à ce que ces relations soient maintenues et renforcées au courant de la période postpandémie.

## 6 Les activités actuelles présentées par le CCCB se concentrent sur les entreprises gérées par des femmes et le développement professionnel de celles-ci. Pouvez-vous nous en dire plus ?



L'un des objectifs de la CCCB est d'encourager l'entrepreneuriat et de fournir du soutien commercial aux initiatives d'affaires dans lesquelles les femmes et les hommes ont des opportunités égales. Pour atteindre cet objectif, des mesures concrètes et réalisables ont été mises en place au sein de la CCCB en vue de contribuer à une certaine autonomisation des professionnels, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, et des entrepreneurs. Cet objectif est atteint au travers de la promotion d'activités qui mettent en valeur la multitude de succès des chefs d'entreprises sur des plateformes numériques, en plus des campagnes de marketing communautaires visant à la sensibilisation. Dans ce contexte, les activités conçues pour les femmes ont été mises en valeur dans notre site lors du mois de célébration de la femme.

Parmi ces activités, le CCCB fournit aussi un soutien à l'Ambassade bolivienne au Canada dans le cadre de différents événements. Elle a aussi été invitée à participer dans plusieurs autres activités représentant la communauté bolivienne.



## 7 Pouvez-vous partager des exemples représentatifs du rôle de la CCCB en ce qui a trait au développement des affaires entre le Canada et la Bolivie ?

Nos services visent principalement à soutenir la mise en valeur de compagnies boliviennes situées sur le territoire canadien.

À cet effet, la CCCB :

-  Fait la promotion et facilite les bonnes relations commerciales entre le Canada et la Bolivie
  -  Fournit de l'information essentielle sur les façons de faire affaires dans les deux pays
  -  Représente les intérêts partagés de ses membres et adopte des mesures pour les promouvoir
  -  Facilite la mobilité des membres, des entreprises et des employés des deux pays
- Encourage la responsabilité sociale d'entreprise en vue de bénéficier les communautés dans lesquelles les membres font affaires
-  Fait la promotion des avantages des deux pays, comme des lieux où l'on peut faire affaires

## 8 Quels bénéfices de s'affilier à la CCCB ?

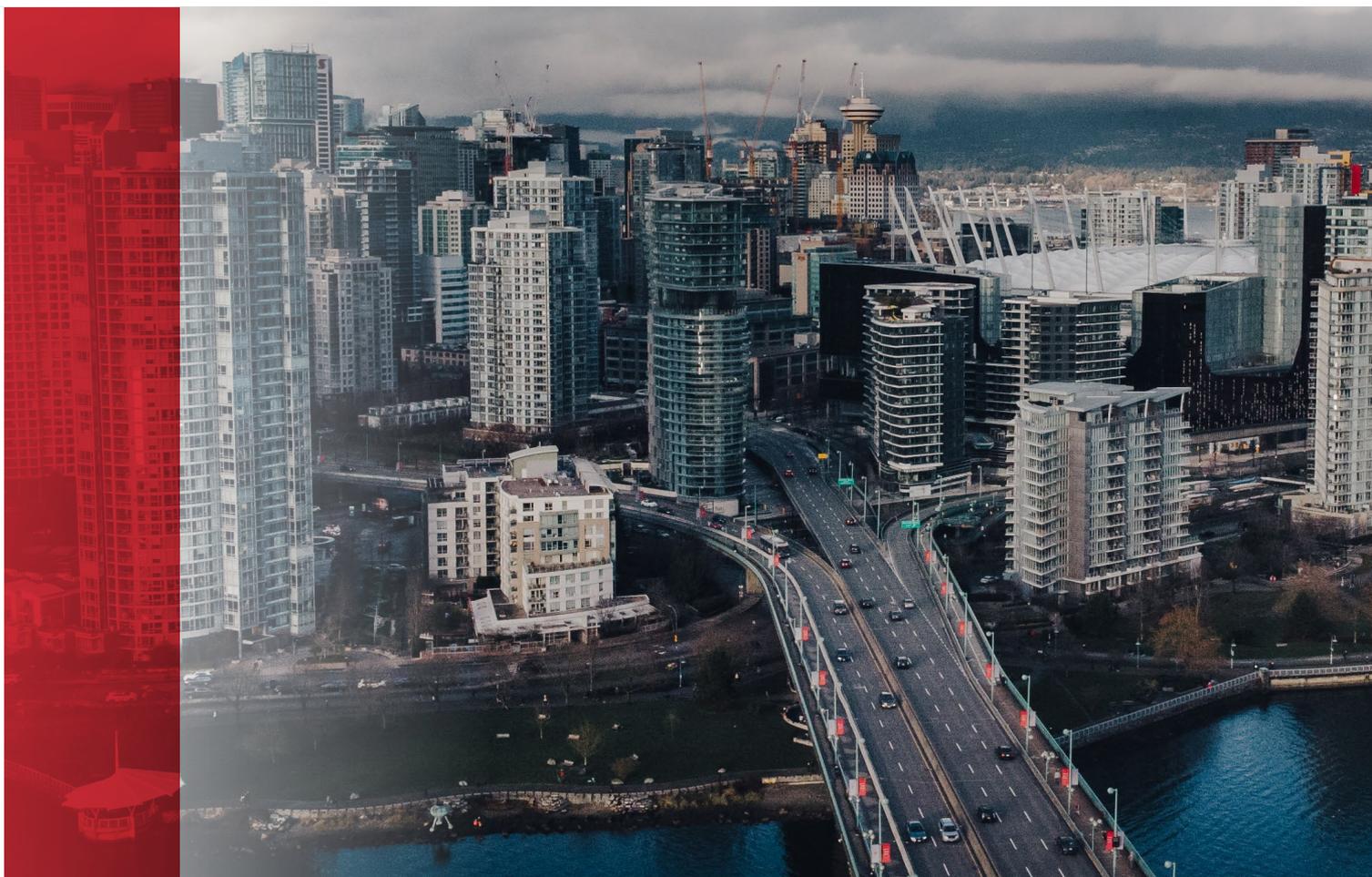
La CCCB contribue activement à la mise en œuvre d'un environnement qui permet aux compagnies et aux gens de réussir dans leurs affaires, forger des alliances et d'ouvrir des activités conçues pour développer un contexte économique dynamique entre gens d'affaires canadiens et boliviens.

Certains des bénéfices que la CCCB offre à ses membres sont :

-  Prix spéciaux pour la production d'études de faisabilité
-  Recherche de marché et de prix
-  Développement des données de marché par produit
-  Accès à des listes vérifiées de potentiels acheteurs
-  Agendas d'affaires personnalisées pour un marché donné
-  Accès à des tarifs préférentiels pour les vols, les paquets touristiques, les hôtels, la location de voitures
-  Publication sur l'infolettre
-  Promotion des biens et services sur les réseaux sociaux, entre autres

La CCCB offre des services personnalisés basés sur les besoins de chaque associé.

 **PAGE DE GARDE - [canadabolivia.com](http://canadabolivia.com)** 





## Entretien avec: **LUIS PÉREZ**

*Processus d'immigration pour les citoyens canadiens qui voyagent en Bolivie*



**Luis Pérez**

lperez@ppolegal.com  
Avocat senior - PPO

### 1 **Du point de vue de l'immigration, quelles sont les dispositions légales applicables aux citoyens canadiens qui se rendent en Bolivie ?**



Selon la loi bolivienne sur l'immigration, les citoyens canadiens correspondent au premier groupe de voyageurs. Les voyageurs inclus dans ce groupe n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans le pays en tant que touristes. Toutefois, le statut d'immigration des voyageurs du groupe n°1 peut changer en fonction des activités qu'ils peuvent décider d'entreprendre en Bolivie, par exemple, le travail, les études, la famille ou d'autres activités.

### 2 **Dans quels cas les citoyens canadiens ont-ils besoin d'un visa pour entrer en Bolivie ?**



La loi 370 et le décret réglementaire 1923 établissent que les citoyens canadiens n'ont pas besoin de visa pour entrer en Bolivie à des fins touristiques. La présentation d'un passeport en cours de validité (valable au moins 6 mois avant la date d'expiration) suffira pour entrer sur le territoire bolivien. Toutefois, si les citoyens canadiens entrent en Bolivie pour y travailler, ils devront demander un visa permanent transitoire.

### 3 **Quels sont les coûts liés à l'obtention d'un visa ?**



Durée du séjour	Coût (approx. en USD)
30 jours	55
90 jours	125
180 jours	210
Travail temporaire de 1 an	330
Travail temporaire de 2 ans	430
Travail temporaire de 3 ans	535

#### **Processus d'immigration pour les citoyens canadiens qui voyagent en Bolivie**

*L'objectif de cette interview est de décrire le processus d'immigration applicable aux citoyens canadiens entrant en Bolivie ainsi que l'application des mesures de voyage liées à la pandémie de Covid-19. À cet effet, Luis Pérez - responsable de la pratique de l'immigration chez PPO - fournit des détails supplémentaires concernant ces procédures.*



## 4 Quelles sont les conditions de ce visa (touristique, travail, durée maximale) ?



L'autorisation d'exercer des activités touristiques ou de visiteur est accordée aux citoyens canadiens par le biais d'un cachet d'entrée aux fins de repos et d'activités récréatives. Le visa de tourisme ne permet pas aux citoyens canadiens d'entreprendre des activités rémunérées ou lucratives sur le territoire bolivien. La durée maximale du visa est de 90 jours par année civile.

Le visa de permanence transitoire s'applique aux citoyens canadiens qui cherchent à exercer des activités rémunérées ou lucratives sur le territoire bolivien, dans le cadre d'un contrat de travail ou non, pour une durée maximale de 180 jours par année civile.

Le visa de permanence temporaire pour développer des activités professionnelles est accordé aux citoyens canadiens qui exerceront des activités rémunérées ou lucratives sur le territoire bolivien, avec ou sans lien de dépendance, pour une période de trois ans au maximum.

## 5 En ce qui concerne les mesures de sécurité résultant de la pandémie de Covid-19 : est-ce qu'il y a des conditions particulières applicables aux voyageurs canadiens qui se rendent en Bolivie ?

En accord avec la résolution ministérielle n° 01 du 27 avril 2022, les mesures de surveillance épidémiologique suivantes sont applicables à tous les citoyens qui souhaitent entrer dans le territoire bolivien :

**A)** Certificat de vaccination contre le Covid-19 (format imprimé ou numérique) attestant de l'application de deux doses ou d'une seule dose, au moins 14 jours avant la date d'entrée ; ou

**B)** Test PCR-RT négatif certifié pour les personnes âgées de plus de cinq ans. Le processus suivant est appliqué :

- i)** Voyage aérien, jusqu'à soixante-douze heures avant le départ du pays d'origine.
- ii)** Voyage terrestre, fluvial ou lacustre, jusqu'à quarante-huit heures avant l'entrée en Bolivie.

**C)** Test antigénique nasal certifié pour les personnes de plus de cinq ans :

- i)** Voyage aérien, jusqu'à quarante-huit heures avant le départ du pays d'origine.
- ii)** Voyage par voie terrestre, fluviale ou lacustre, jusqu'à quarante-huit heures avant l'entrée en Bolivie.

## 6 Selon votre expérience, à quelle fréquence la réglementation en matière d'immigration change-t-elle en Bolivie ?



La réglementation en matière d'immigration change tous les 3 ou 5 ans, mais les règlements internes peuvent être modifiés entre 5 et 7 fois par an.

## 7 Quelles difficultés rencontrez-vous fréquemment en termes d'application de la loi sur l'immigration ?



Les difficultés rencontrées en termes d'application de la loi sur l'immigration en Bolivie sont principalement dues au fait que l'application de la loi tend à être inégale en fonction de l'emplacement du bureau d'immigration ou du contrôle frontalier.



## 8 Quels conseils pratiques pouvez-vous donner aux voyageurs canadiens qui entrent en Bolivie ?



Voici nos recommandations pour les passagers :

- Confirmez que votre passeport est valide pendant au moins six mois avant votre voyage.
- Vérifiez que tous les documents à utiliser en Bolivie sont remplis et traduits en espagnol.
- Traiter le visa adéquat dans le pays d'origine si le motif du voyage implique l'exercice d'une activité professionnelle, afin de raccourcir les délais de traitement pour que le voyageur puisse commencer à travailler dès son entrée dans le pays.
- Dans le cas où le voyageur doit apporter un certificat de casier judiciaire personnel, confirmer que la date d'émission du certificat se situe dans les 90 jours suivant sa présentation aux autorités d'immigration.
- Lorsque le citoyen canadien a obtenu une permanence temporaire en Bolivie, il ne doit pas quitter le pays pour une période supérieure à 90 jours sans une autorisation expresse délivrée par l'Office des migrations, sinon sa permanence sera automatiquement annulée.
- Respecter les mesures de biosécurité et d'épidémiologie établies par la Bolivie (mentionnées ci-dessus).



## Exploitation minière Événement



### Brunch-discussion sur "Les juridictions minières émergentes d'Amérique latine : Bolivie et Équateur"

McCarthy Tétrault, PPO et Robalino ont organisé un brunch pour présenter et discuter du sujet « Les juridictions minières émergentes d'Amérique latine : Bolivie et Équateur » à l'hôtel Royal York de Toronto le 14 juin.

Les associés de PPO, Pablo Ordonez (fiscalité) et Mattias Garrón (énergie et ressources naturelles), ont assisté à l'événement et participé à la discussion.

Cet événement s'est tenu parallèlement au premier congrès de l'ACPE sur l'exploration minière et l'exploitation minière à Toronto, au Canada. PPO a participé à la convention pour la cinquième année consécutive.



# L'équipe du Bureau Canadien

*L'équipe PPO assignée au Bureau canado-bolivien est composée de membres de notre cabinet qui travaillent constamment aux côtés d'entreprises et de cabinets d'avocats canadiens, et qui possèdent une capacité, des connaissances et une expérience unique pour développer cette initiative révolutionnaire.*



**Pablo Ordoñez**  
pordonez@ppolegal.com  
ASSOCIÉ



**Ana Valeria Escobar**  
aescobar@ppolegal.com  
ASSOCIÉE



**Vicente Guevara**  
vguevara@ppolegal.com  
AVOCAT



• LEGAL & TAX •

## SANTA CRUZ

Av. San Martin N° 155  
Ambassador Business Center | 18<sup>e</sup> étage

## LA PAZ

Av. Ballivián N° 555  
Edif. El Dorial | 14<sup>e</sup> étage

## COCHABAMBA

Edificio Empresarial Tour 42,  
6<sup>e</sup> étage, rue Papa Paulo N° 604

## SUCRE

Rue Bolívar N° 326  
Centre historique

## COBIJA

Av. 16 de Julio N° 149  
Centro

Tel. (+591) 6 200 20 20

[www.ppolegal.com](http://www.ppolegal.com)